



MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL

relatif aux études pour la réfection intérieure de l'école de Cormanon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation un crédit d'étude pour la réfection intérieure de l'école de Cormanon.

I. INTRODUCTION

L'école de Cormanon a été construite en 1965 et agrandie en 1969. La rénovation complète de l'enveloppe des bâtiments avec reconstruction de l'aile Nord s'est terminée en 2018.

Depuis sa construction, l'intérieur du bâtiment a été entretenu de manière régulière afin d'assurer le confort et le fonctionnement des lieux.

Après plus de 50 ans de vie, une intervention plus conséquente est maintenant nécessaire.

Pour rappel, la réfection de l'enveloppe du bâtiment avec reconstruction de l'aile Nord avait représenté un coût total de CHF 13.1 mios. La nécessité d'une rénovation intérieure avait été annoncée dans les demandes de crédit pour l'intervention précitée.

Si la question de la pertinence du choix de rénover l'école par rapport à une reconstruction peut encore se poser, il faut relever qu'une nouvelle école avec le programme actuel, la démolition et les salles de classe provisoires pendant le chantier aurait représenté un coût d'environ CHF 30 mios.



II. PRESENTATION DU PROJET

D'une manière globale, les travaux suivants doivent être envisagés :

- le remplacement des revêtements des murs, sols et plafonds ;
- le remplacement des installations techniques (électriques et sanitaires) qui sont encore d'origine ;
- la mise aux normes des installations de protection incendie (compartimentage, éclairage de sécurité et signalétique) ;
- la mise aux normes des installations de sécurité (garde-corps et mains-courantes).

De plus, il y a lieu de proposer un accès pour les personnes à mobilité réduite par un ascenseur et des rampes.

Le projet devra également prendre en compte :

- le remplacement des vestiaires couloirs (armoires et bancs), des armoires des salles de classe, des séparations WC, des galeries à rideaux, des panneaux d'affichage ;
- le remplacement des portes intérieures ;
- ainsi que de la mise à jour du plan de fermeture.

L'expertise des matériaux pouvant contenir des substances dangereuses telles qu'amiante, PCB, HAP et métaux a été réalisée en 2015. Elle sera complétée pour permettre l'assainissement des matériaux dans le cadre de la planification des travaux.

III. DEVIS GENERAL

Au stade actuel, l'estimation sommaire des coûts représente un montant de CHF 2.5 mios. Le remplacement du mobilier correspondant à un coût estimatif de CHF 500'000.-, sera également analysé en parallèle.

S'agissant d'une transformation, il est nécessaire de réaliser des études pour consolider le devis général. Il s'agit notamment de réaliser des détails de construction sur la base de sondages avec l'appui d'ingénieurs spécialisés et de procéder à la phase d'appels d'offres.

Les coûts dépendant également de l'organisation du chantier, il est indispensable d'avoir une vision claire sur celle-ci. Effectivement, les nuisances liées au désamiantage, au bruit, odeur, poussière, etc. doivent être prises en compte dans le cadre de l'exploitation de l'école.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal requiert, dans un premier temps, un crédit d'études de CHF 100'000.-.

Les mandats suivants sont nécessaires :

- Architecte pour les phases 4.32 Projet de l'ouvrage, 4.33 Procédure de demande d'autorisation (ascenseur), 4.41 Appels d'offres et 4.51 Plans d'exécution ;
- Ingénieur civil, contrôle statique ;
- Ingénieur CVS mise en soumission ;
- Ingénieur électricien mise en soumission.

IV. FINANCEMENT

Un montant de CHF 2.5 mios figure au plan financier pour 2022-2023, sous chiffre 21701.5040.102.

V. CHARGES FINANCIÈRES

Demande de crédit d'investissement	CHF	100'000.- TTC
Amortissement de 10 % par an sur CHF 100'000.- selon MCH2	CHF	10'000.-
Intérêts de 2% par an sur CHF 100'000.-	CHF	2'000.-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES ANNUELLES	CHF	12'000.-

VI. PROPOSITION

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à approuver le crédit d'investissement de CHF 100'000.- et l'autoriser à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

La Conseillère communale
Responsable du dicastère patrimoine, constructions et développement durable

Mélanie Maillard Russier

Approuvé par le Conseil communal de Villars-sur-Glâne,
dans sa séance du 13 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire

Emmanuel Roulin



Le Syndic

Bruno Marmier